

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Promoteur ou propriétaire :

Emplacement du projet :
(adresse, lots, secteur)

Description du projet :
(vente, fabrication, gestion, réparation etc.)

Description de l'entreposage :
extérieur (si applicable)

Description des bâtiments :
à construire ou existant selon le cas et leur
utilisation (modification proposé, ajouts
etc.)

Description des équipements connexes :
(antennes, stationnements, tours,
enseignes, quai de chargement, etc.)

Autres informations pertinentes :
(modification demandées, dimensions,
hauteurs, normes diverses ou usages
particuliers)

N.B :

1. Joindre des croquis, esquisses ou plans du projet afin d'aider à la compréhension du projet et de la demande.
2. Les frais d'étude de dossier sont au montant de 500 \$ (non-remboursable) et si le conseil municipal accepte la demande, des frais de 2 000 \$ (si coûts réels excèdent ce montant, facturation) par règlement modifiés seront exigés afin de couvrir les frais de publications légales nécessaires au processus de modification au zonage.
3. Le processus de modification prend en moyenne de 4 à 6 mois pour être complété, mais selon les circonstances ce délai peut être plus long.
4. Les modifications ou permis nécessaires au projet pour lequel une demande de modification au zonage est présentée ne peuvent être accordés qu'à la fin du processus soit à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement.

Signature du demandeur : _____ Date : _____

Adresse postale :

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Cellulaire : _____